

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

Le 29 novembre 2022 à 19h, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHÉLEMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2022 19

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 22

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2022

08 2022 24

Approbation de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DJS 152 et 162

08 2022 23

Adoption du budget primitif 2023

2022 DAC 58

Subvention d'investissement (850.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8^e, 18^e)

2022 DAC 63

Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8^e)

2022 DAC 67

Subventions de 195.393 euros et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris centre)

2022 DAE 207

Approbation de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DJS 152 et 162

08 2022 23

Adoption du budget primitif 2023

2022 DAC 58

Subvention d'investissement (850.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8^e, 18^e)

2022 DAC 63

Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8^e)

2022 DAC 67

Subventions de 195.393 euros et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris centre)

2022 DAE 207

Approbation de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DJS 152 et 162

08 2022 23

Adoption du budget primitif 2023

2022 DAC 58

Subvention d'investissement (850.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8^e, 18^e)

2022 DAC 63

Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8^e)

2022 DAC 67

Subventions de 195.393 euros et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris centre)

2022 DAE 207

Subvention de 220.000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DAE 267

Subvention de 3.000 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DAE 268

Subvention de 4.000 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année

2022 DAE 269

Subvention de 4.000 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DAE 270

Subvention de 20.000 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DAE 271

Subvention de 7.000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DAE 272

Subvention de 5.000 euros à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

2022 DASCO 73

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

2022 DASCO 116

Caisse des écoles (8^e) - Subvention 2023 (1 460 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

2022 DASCO 136

Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

2022 DILT 8

Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature

2022 DPE 45

Subventions de 93.000 euros et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

2022 DJS 128

Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

2022 DJS 152

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

2022 DJS 162

Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

2022 DVD 142

Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

2022 SG 86

Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

V08 2022 17

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris organise un référendum local décisionnel sur l'avenir des trottinettes électriques en libre-service dans la capitale

V08 2022 16

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris améliore la sécurité de la piste cyclable rue de la Pépinière

Q08 2022 08

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement concernant la réduction des "nuitées hôtelières" à l'hôtel Cristal Champs Elysées

Mme **d'HAUTESERRE**

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous allons pouvoir commencer notre séance du 29 novembre. Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2022 21

Désignation du secrétaire de séance

Mme **d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2022 21 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2022 22

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2022

Mme **d'HAUTESERRE**

Avant d'approuver le compte-rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Je mets aux voix cette délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. La délibération 08 2022 22 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2022 24

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DIS 152 et 2022 DIS 162 relatives au dispositif Paris Jeunes Vacances

Mme **d'HAUTESERRE**

Ces délibérations ont été introduites par le service de la séance après la publication de notre ordre du jour initial, conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, il convient de statuer sur leur inscription à l'ordre du jour de la séance.

La majorité est favorable à l'inscription de ces deux délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2022 24 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons été saisis hier soir d'une demande de dépôt en urgence d'un vœu par Mme LECUYER. Je rappelle que l'article 23 du règlement intérieur fixe un délai de 10 jours pour le dépôt des vœux. De plus, comme vous le savez, chaque élu non inscrit ne peut être dépositaire de plus de 2 vœux. Enfin, l'urgence n'est pas caractérisée, car nous avons débattu du sujet en début de mois, je vous renvoie d'ailleurs au procès-verbal que nous venons d'adopter.

J'appelle donc la majorité à rejeter cette demande d'inscription en urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La majorité (10 voix) vote contre. Mme LECUYER vote pour. Mme MICHEL et Mme SEGOND s'abstiennent. Le vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

4°/08 2022 23

Adoption du Budget primitif 2023

Mme **d'HAUTESERRE**

La présentation du budget est toujours un moment de vérité. Il permet de concrétiser les

engagements pris auprès des électeurs, et je suis particulièrement heureuse des conclusions du dialogue budgétaire que j'ai eu avec la Maire de Paris et ses services, notamment en matière d'investissement.

Nous connaissons tous les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales, notamment en raison de l'inflation en général et de la hausse des prix de l'énergie en particulier.

Sans entrer dans une lecture ligne par ligne, voici les points marquants du budget 2023 :

- L'état spécial d'arrondissement est abondé principalement en fonction des critères de population, je nous renvoie à nos débats en début de mois sur la nécessité de recréer du logement au lieu de bureaux dans l'arrondissement pour enrayer le déclin démographique.
- Les travaux urgents indispensables au maintien de la sécurité continuent de croître à un rythme soutenu, avec 44.860 euros supplémentaires par rapport à 2022. Je rappelle que ces crédits sont calculés d'une année sur l'autre, en fonction de l'exécution réelle des trois derniers exercices. C'est la raison pour laquelle nous tâchons de saturer cette ligne, car il faut bien le reconnaître, les travaux ne manquent pas pour rattraper ce qui n'a pas été fait durant plusieurs décennies.
- La dotation de gestion locale est stable par rapport à l'an passé. Nous comptons, comme cette année, sur le budget supplémentaire, pour pallier l'envolée des prix des marchés en raison du contexte inflationniste.
- Le budget est ajusté des frais d'entretien des espaces verts nouvellement créés dans les quartiers, +20.000 euros.

J'en viens désormais aux investissements qui atteignent un record cette année avec 12,3 M€ programmés, à savoir :

- La création de l'école Constantinople bénéficie d'une affectation de près de 5 M€, nous aurons l'occasion de présenter le projet aux habitants dans les prochains mois
- La poursuite des travaux de rénovation de la toiture et de l'isolation de l'hôtel Beaujon - anciennement hospice Beaujon, qui abrite maintenant une crèche, le centre d'animation du 8^e et le Conservatoire - est sécurisée par le financement de la 2^e tranche à hauteur de 2,12 M€
- 1,5 M€ sont programmés pour financer le projet de réaménagement de la rue du Faubourg Saint-Honoré en partenariat avec le Comité des commerçants
- La première cour Oasis de l'arrondissement sera aménagée à l'été 2023 dans le groupe scolaire Bienfaisance, pour un montant de 450.000 €
- La poursuite de l'opération Embellir Votre Quartier bénéficie d'un million d'euros de crédits DVD et de 500.000 euros pour des crédits DEVE
- Nous avons obtenu un premier arbitrage, modeste, mais qui a le mérite d'exister, concernant le parc Monceau, avec le déblocage de 115.000 euros chaque année pendant 4 ans pour mener à bien des travaux sur les allées, le mobilier historique, les aires de jeux, la piste de roller et les colonnes de la Naumachie.

Je rappelle par ailleurs que le budget participatif voté en 2022 permettra d'engager 3,3 M€ en faveur de l'espace public à la suite du vote des habitants.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 08 2022 23. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

5°/2022 DAC 58

Subvention d'investissement (850 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville
(Paris centre, 8^e, 18^e)

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles participant au rayonnement de la Capitale, je vous propose d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville et de financer ici la deuxième phase du programme d'investissement mené par le Théâtre dans le cadre de son retour au Châtelet prévu pour la saison 2022/2023. Après une première subvention de 600 000 euros en 2021, cette deuxième subvention permettra de poursuivre les investissements à hauteur de 850 000 euros. L'achat d'équipement scénique et technique portera sur des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site. Je vous prie Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Mme LECUYER

Merci. Mme la Maire, mes chers collègues, mon intervention concerne la présente délibération ainsi que la délibération DAC 67 qui suit. Alors qu'il aurait dû ouvrir en 2019, le Théâtre de la Ville est toujours en travaux depuis 2016. Cette salle majeure de la Capitale concerne le 8^e puisque le Directeur du théâtre Emmanuel DEMARCY-MOTA et ses équipes ont dû trouver refuge à l'espace Cardin depuis le début du chantier.

Les travaux dérapent sur tous les plans, ni le calendrier ni les coûts ne sont tenus et la presse rend régulièrement compte de dysfonctionnements inacceptables, faute de concertation entre les différents acteurs du chantier. La réouverture du théâtre est désormais prévue en septembre 2023, mais nul ne serait surpris d'un nouveau retard.

Quant au Théâtre du Châtelet ouvert en 2019, sa programmation hasardeuse et sa convention collective avantageuse en font un puits sans fond, qui accuse un déficit compris entre 5 et 8 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, et dans l'attente d'une volonté politique ferme et précise pour résoudre ces problèmes de mauvaises gestions, je vais m'abstenir sur ces 2 projets de délibérations. Je vous encourage à lire l'article du Monde du 17 novembre : « Théâtre de la Ville et du Châtelet, 2 scènes parisiennes à la dérive ».

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAC 58 est adoptée, abstention de Mme LECUYER.

6°/ 2022 DAC 63

Convention **d'occupation** du domaine public avec la SARL Théâtre du Rond-Point des Champs Élysées (8^e)

M. HESSE

Mme la Maire, mes chers collègues, après un avenant de prolongation d'une année, la convention d'occupation du domaine public avec la SARL Théâtre du Rond-Point arrive à expiration le 31 décembre prochain et mettra fin au mandat de Jean-Michel RIBES. La procédure de sélection d'une nouvelle Direction en concertation entre l'État et la Ville a retenu le projet proposé par le duo Laurence DE MAGALHAES et Stéphane RICORDEL, anciens directeurs du Théâtre Monfort. Ils prendront leurs fonctions le 1^{er} janvier prochain.

Leur projet a mis en avant une demande forte portée par l'arrondissement de mieux ancrer le théâtre dans son territoire et de développer une offre spécifique pour le public local, avec une politique tarifaire adaptée.

La Ville de Paris doit donc procéder à la mise à disposition des lieux et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAC 63 est adoptée à l'unanimité.

7°/2022 DAC 67

Subventions **(193 393 euros) et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris Centre)**

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre encore de la politique de la Ville de soutien aux grandes institutions culturelles, je vous propose ce soir d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville et au Théâtre du Châtelet pour des actions de solidarité qu'ils développent depuis quelque temps.

Par exemple avec des soirées de soutien à l'Ukraine en mars dernier, où il a été permis de récolter des fonds notamment pour la Croix Rouge afin de venir en aide aux populations civiles.

Afin de soutenir ces actions de solidarité, il vous est proposé ce soir d'attribuer une subvention de 91 790 euros au Théâtre de la Ville et de 103 103 euros au Théâtre du Châtelet. Je vous propose d'en délibérer.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2022 DAC 67. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention de Mme LECUYER.

8°/2022 DAE 207

Subvention (220 000 euros) au Comité Champs Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'**année 2022**

Mme **d'HAUTESERRE**

Les traditionnelles illuminations des Champs-Élysées, lancées le 20 novembre dernier par l'acteur Tahar Rahim, sont placées cette année sous le sceau de la sobriété afin de contribuer aux économies d'énergie. Cette année, les illuminations cesseront une semaine plus tôt que l'année précédente, avec une extinction des scintillements dès 23h45 au lieu de 2h du matin, excepté les soirs du réveillon de Noël et de la Saint Sylvestre. Au total, ces mesures permettent de diminuer de 44 % les consommations d'énergies par rapport à 2021.

Chacun a pu le constater, la scénographie a évolué cette année, composée de millions de leds dorés et bleus baptisés « Sobrillance » pour créer un événement plus responsable et sobre.

Mme LECUYER

Dans cette délibération ainsi que dans les suivantes, il nous est proposé de subventionner des associations de commerçants pour un montant total de 273 000 euros pour les illuminations de fin d'année de plusieurs voies de l'arrondissement.

Je ne remets pas en cause le principe des illuminations des rues commerçantes pour les fêtes de Noël et de fin d'année, qui contribuent opportunément à l'animation des rues commerçantes au moment d'une importante activité commerciale.

Je m'étonne toutefois du faible effort financier et environnemental consenti par l'Hôtel-de-Ville alors qu'une certaine sobriété budgétaire et écologique est non seulement souhaitable, comme nous le savons tous, mais dans le cas d'espèce parfaitement possible. La fuite en avant financière et environnementale de la Mairie de Paris continue comme si de rien n'était.

Plutôt que de diminuer un peu le montant des subventions des illuminations et de contribuer ainsi aux économies d'énergie, la Maire de Paris préfère augmenter de 52 % la taxe foncière et subventionner la débauche énergétique.

Plus précisément, en ce qui concerne les grandes enseignes de luxe et de la mode de l'avenue des Champs-Élysées, la question que je me pose est la suivante: ont-elles vraiment besoin de l'argent du contribuable parisien pour attirer la clientèle, au moment même où la Fondation Abbé Pierre alerte à nouveau les pouvoirs publics sur la précarité énergétique ?

Pour cette subvention-ci, puisque tous les ans ce sujet m'interpelle et cette année encore plus que les autres, je me demande dans quelle mesure la Ville de Paris a besoin de subventionner dans de telles proportions le Comité des Champs Élysées. Je m'abstiendrai sur cette subvention.

J'en profite pour vous poser une question au sujet du sapin sur les Champs Élysées, qui suscite pas mal d'interrogations.

Mme **d'HAUTESERRE**

Il s'agit d'une convention entre la Ville et le sponsor. Cela ne vous a pas échappé, pendant 5 ans nous avons eu comme sponsor Ferrero avec les lumières rouges. Cette année cela a changé et c'est Sephora qui est le sponsor des illuminations.

Mme LECUYER

Mais qui a choisi le sapin ? C'est Sephora ?

Mme **d'HAUTESERRE**

C'est le Comité des Champs Élysées qui a reçu et validé la proposition des illuminations et du sapin. Nous avons simplement eu le dossier nous précisant ce qui serait installé.

Mme LECUYER

Il est particulièrement raté...

Mme **d'HAUTESERRE**

Les goûts et les couleurs ne se discutent pas...

Mme LECUYER

Je pense qu'il ne s'agit pas que d'une histoire de goûts et de couleur.

Mme SEGOND

Je voulais quand même souligner, parce qu'il faut toujours voir le positif des choses, même si la situation n'est pas parfaite, que je me suis vraiment réjoui que l'on ait arrêté de sponsoriser avec Ferrero, qui est un acteur majeur dans l'utilisation de l'huile de palme. Comme signal écologique, je trouvais qu'il y avait mieux à faire et donc je me réjouis que l'on ait choisi un autre sponsor.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAE 207 est adoptée à l'unanimité. (Abstention de Mme LECUYER)

9°/2022 DAE 267

Subventions (3 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022

M. BALADI

Mme le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les associations des commerçants sont tenues cette année de limiter leurs illuminations à 6 semaines et de ne pas dépasser 23h45. Cela s'applique aussi aux petites associations de commerçants comme celle de la rue Marbeuf, dont le montant de la subvention est très limité. Il s'agit uniquement de 3 000 euros.

Je vous rappelle que plus de 80 % des illuminations sont payées par les commerçants via des cotisations et que la situation économique est très dure. Nous souhaitons aider les acteurs économiques et les commerçants, ce qui suppose aussi de faire des animations. Nous sommes en concurrence avec d'autres arrondissements et d'autres villes, en ce sens, l'attractivité économique est capitale. Je rappelle que ce sont des LED alors que dans la mandature précédente, cela représentait une consommation d'énergie assez importante.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 267 est adoptée à l'unanimité.

10°/2022 DAE 268

Subventions (4 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022 (8^e/9^e)

M. TILLOY

Mme le Maire, mes chers collègues, je vous invite à voter pour une subvention de 4 000 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022.

Mme **d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 268 est adoptée à l'unanimité.

11°/2022 DAE 269

Subventions (4 000 euros) à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022

Mme KRIKORIAN

Chers collègues, il est intéressant de s'arrêter sur cette attribution, car nous sommes heureux de découvrir la création de cette nouvelle association, lancée sous l'impulsion de Mme la Maire. C'était dans le programme municipal, et nous avons fait ce que nous avons annoncé. On peut s'en réjouir, et notamment pour les habitants de ce quartier, qui demandaient une dynamique commerciale pour favoriser le lien social.

C'est fait, cette association s'est créée cet été à la suite d'une rencontre que nous avons organisée. Un Bureau s'est créé spontanément et a proposé de suite l'idée des illuminations. Évidemment ils demandaient davantage, ils ont obtenu ce que l'on pouvait leur donner, sur un budget identique par rapport à l'an dernier. Il a fallu aussi distribuer ce fonds parmi toutes les associations qui existaient déjà. Nous verrons concrètement ce qu'ils en font. Nous espérons que les habitants de ce quartier seront heureux de cette décision.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 269 est adoptée à l'unanimité.

12°/2022 DAE 270

Subvention (20 000 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes **de fin d'année 2022**

Mme **d'HAUTESERRE**

Le Comité du Faubourg Saint-Honoré est, traditionnellement, le premier Comité à lancer ses illuminations. La tombola organisée à cette occasion permet de mobiliser des fonds pour une association caritative. Cette année, il s'agit de « Premiers de Cordée » qui propose des animations sportives à destination des enfants hospitalisés.

Je vous propose de voter cette subvention. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 270 est adoptée à l'unanimité.

13°/2022 DAE 271

Subvention (7 000 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations **de fêtes de fin d'année 2022**

Mme **d'HAUTESERRE**

Les décors féériques de l'avenue Montaigne sont une nouvelle fois au rendez-vous cette année. C'est l'un des endroits les plus photographiés, car la tour Eiffel offre un arrière-plan exceptionnel et la décoration de l'avenue se conjugue aux illuminations des enseignes toutes aussi élégantes les unes que les autres.

Cette année, le Comité Montaigne fête son 50^{ème} anniversaire et ne manque pas d'initiatives pour faire rayonner l'avenue, et ce faisant l'ensemble de la capitale.

Je profite de cette occasion pour avoir une pensée émue pour son Président. Vous l'avez appris par la presse certainement, M. CATALAN est décédé brutalement cet été. Il a été un très bon Président de Comité.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 271 est adoptée à l'unanimité.

14°/2022 DAE 272

Subvention (5 000 euros) à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022

M. BALADI

Il s'agit d'une subvention de 5 000 euros pour l'association le Carré de la Madeleine, qui œuvre comme chaque année pour les illuminations du quartier. Et qui, malgré la baisse des subventions des illuminations – qui baisse de 7 %; pour cette association - a continué son activité dans les rues adjacentes de la Place de la Madeleine, les rues l'Arcade, Mathurins, Chauveau Lagarde, Greffulhe, Castellanne, et participe à la dynamique du quartier.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci M. BALADI. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DAE 272 est adoptée à l'unanimité.

15°/2022 DASCO 73

Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions pour travaux (76 074 euros)

Mme MALACHARD DES REYSSIERS

Mes chers collègues, ces dotations complémentaires de fonctionnement sont destinées à assurer le financement des charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'ont pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en septembre 2022.

Elles vont permettre de couvrir des dépenses supplémentaires comme le chauffage et l'électricité, liées au contexte inhabituel de l'augmentation très importante du coût de l'énergie auquel nous sommes actuellement confrontés.

Ces dotations concernent donc la couverture des dépenses d'énergie du Collège Condorcet qui va ainsi bénéficier de 25 000 euros. L'établissement a dû en effet renouveler au plus fort de la crise énergétique son contrat d'approvisionnement en électricité, avec une augmentation de 340 % des prix. Nous appuyons auprès de la Ville de Paris pour obtenir une subvention supplémentaire. Le collège Octave Gréard bénéficie lui d'une dotation de 12 000 euros pour couvrir ses dépenses d'énergie. Je vous propose de voter ces subventions.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DASCO 73 est adoptée à l'unanimité.

16°/2022 DASCO 116

Caisse des écoles (8^e) - Subvention 2023 (1 460 000 euros) pour la restauration scolaire, **périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024**

Mme MALACHARD DES REYSSIERS

Mes chers collègues, alors que de nombreuses communes ont été contraintes de relever les tarifs de cantine pour compenser la hausse du prix des denrées alimentaires et des dépenses d'énergie, la Ville de Paris a pris la décision de ne pas augmenter les tarifs, pour garantir la continuité du service public de la restauration scolaire sans en alourdir le poids pour les familles parisiennes. La subvention à la Caisse des écoles connaît une forte augmentation (1 460 000 contre 1 100 000 euros l'année dernière).

Sous l'impulsion de son précédent et de son nouveau Directeur, la Caisse des écoles du 8^e a accéléré son évolution en matière d'alimentation durable. Le taux d'aliments labellisés devrait approcher les 50 % l'année prochaine, soit un doublement en trois ans seulement. Depuis le 1^{er} janvier 2021, deux repas végétariens sont servis à nos élèves chaque semaine, le mardi et le jeudi. L'assouplissement du protocole sanitaire a permis depuis la rentrée de reprendre les commissions de goût en associant les parents d'élèves et les écoliers. La diététicienne est très attentive à concilier les normes nationales avec le goût des élèves. Et régulièrement, les élèves d'une classe proposent leur propre menu, qui est ensuite noté par les autres élèves de l'arrondissement.

La semaine dernière, nous avons ainsi déjeuné avec Mme le Maire à l'école Bienfaisance en compagnie des Directrices des deux écoles, des parents d'élèves élus, du Directeur de la Caisse des écoles et de la diététicienne. Nous nous sommes ensuite entretenues avec quelques élèves, pour pouvoir parler des menus, recueillir leur avis et les inclure dans la création et le choix de ces menus. La cantine leur permet une plus grande implication dans la vie de leur école et développe le bien manger ensemble ainsi que des sujets de discussion et débats qu'ils vont pouvoir ensuite aborder en classe avec leurs enseignants et leurs camarades.

Mme **d'HAUTESERRE**

Lors de ce déjeuner, il y avait un petit jeune, Maximilien, qui a pris la parole pour dire « on mange bien, mais il y a vraiment trop de bruit ». À sa façon de s'exprimer, je lui ai dit qu'il allait devenir un bon politique ! Il n'a pas eu peur de prendre la parole devant des adultes et effectivement, les enfants sont très sensibles à l'environnement et surtout au bruit. Il faudrait voir comment on peut réduire les nuisances sonores.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DASCO 116 est adoptée à l'unanimité.

17°/2022 DASCO 136

Collèges publics – Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration **et d'internat des collèges dotés d'un service de** restauration autonome pour 2023

Mme MALACHARD DES REYSSIERS

Chers collègues, la tarification des cantines des collèges est fixée de manière uniforme pour l'ensemble des collèges parisiens dotés d'une cantine autonome. Un mécanisme de solidarité, avec 2% des recettes perçues par chaque collège, sert à financer un fonds d'urgence pour que ces collèges puissent faire face aux situations d'urgence, comme des imprévus ou du matériel de restauration à remplacer.

Ainsi, dès 2023, le Collège Condorcet va percevoir 61 659 euros et le collège Octave Gréard 81 512 euros. À la rentrée de septembre 2023, les cantines des collèges Condorcet et Octave Gréard seront reprises par la Caisse des écoles du 8^e arrondissement. C'est donc elle qui percevra ces subventions.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DASCO 136 est adoptée à l'unanimité.

18°/2022 DILT 8

Signature d'un **contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers** services de la Ville de Paris.

M. BALADI

Il s'agit de la signature du nouveau contrat de concession de service concernant les photomatons et les photocopieurs installés dans les mairies d'arrondissement et notamment celle du 8^e. Il s'agit d'une nouvelle concession pour 5 ans. Le contrat a été revu et un appel d'offres a été lancé. Deux entreprises ont répondu et c'est la SOC Construction électromécanique qui a été choisie. À noter surtout que pour les usagers, les tarifs ne changent pas, ce qui était très important pour nous : 5 euros la planche de photos d'identité et 10 centimes la photocopie noir et blanc.

Je vous propose de voter la délibération.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 22 DILT 8 est adoptée à l'unanimité.

19°/2022 DPE 45

Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations **œuvrant** pour la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

M. TILLOY

Paris apporte son soutien financier à des associations qui aident les habitants à réduire leurs déchets, à valoriser les objets dont ils ne se servent plus ou à adopter les bons gestes du tri.

Unis-Cité est l'une des trois associations retenues. Alors que les 2 autres sont affectées à un territoire, celle-ci intervient dans toute la capitale. 20 volontaires en service civique viennent à la rencontre des habitants pendant 8 mois, du lundi au vendredi. Ils assurent la promotion de tous les outils mis à la disposition des parisiens et bénéficient d'une subvention de 42 000 euros. La Mairie du 8^e arrondissement favorise la réduction des déchets et leur valorisation. Je vous invite à voter pour cette délibération, même si cette structure n'est pas indispensable pour mobiliser des personnes dans ce domaine.

Pour rappel, à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques du 8^e arrondissement se sont vus remettre une gourde made in France pour éviter l'usage de bouteilles en plastique. De même, 45 personnes se sont vues remettre un lombric-composteur à l'issue d'une formation en mairie.

Je vous appelle donc à voter pour cette résolution.

Mme **d'HAUTESERRE**

Je signale que cette gourde est aussi distribuée à l'Élysée. Un élève présent a levé le doigt pour dire que son papa qui travaille à l'Élysée a la même et il était tout fier. C'est très bien perçu par les parents qui nous appellent et nous remercient. Ce sont des gourdes rouges en plastique recyclable.

Mme LECUYER

C'est à la lecture de projets de délibération comme celui-ci que nous réalisons combien la Maire de Paris continue de creuser le déficit budgétaire pour des projets associatifs redondants avec l'action municipale, au pire inutiles, parfois même clientélistes, lorsque ces dépenses profitent à des associations qui ne sont que le relais, voire le faux nez, de la Direction de la Communication de l'Hôtel-de-Ville. Pardon, j'atténue peut-être un peu votre enthousiasme...

A Paris la propreté mobilise déjà plus de 600 millions d'euros par an et plus de 10 900 agents et la Maire s'est encore engagée à augmenter à 1 milliard le budget dédié à l'entretien et à la rénovation des rues de la Capitale.

Si les résultats ne sont pas à la hauteur des ressources humaines et matérielles mobilisées, ce n'est pas faute de moyens. Il ne faut donc pas sempiternellement continuer à les augmenter mais en revanche mener d'urgence une indispensable réforme politique et administrative du Service municipal de la Propreté pour retrouver l'efficacité perdue depuis une vingtaine d'années.

Je crois d'ailleurs que la Maire de Paris a conscience des limites de sa mauvaise gestion financière et c'est la raison pour laquelle elle recourt systématiquement à la procédure du vote bloqué pour faire adopter des subventions aux associations...

Mme **d'HAUTESERRE**

On est au Conseil d'arrondissement Madame

Mme LECUYER

Tout à fait. C'est ce qui se passe puisqu'on a trois associations pour lesquelles on vote d'un seul tenant, M. TILLOY en a cité une seule mais il y en a trois au final. Plutôt que de voter subvention par subvention, association par association, ce faisant, les élus se retrouvent souvent contraints d'approuver de mauvaises subventions de crainte d'en rejeter de bonnes.

Je ne sais pas si vous avez lu le détail des associations. J'ai la convention d'Unis-Cité sous les yeux et dans le préambule, on nous dit que cette association qu'on nous vend pour la lutte contre les déchets, a pour objet de faire vivre et de développer l'engagement citoyen, la mixité sociale, le respect des différences, en proposant notamment d'organiser des programmes de service civique collectif. Moi je trouve que ce n'est pas forcément très clair...

Mme d'HAUTESERRE

On entend bien ce que vous dites.

Mme LECUYER

À titre personnel, je voterai contre.

Mme d'HAUTESERRE

D'accord. On entend bien ce que vous reprochez constamment. Mais Mme LECUYER, depuis le temps que vous critiquez, qu'est-ce que vous pouvez proposer ?

Mme LECUYER

Je propose que l'on fasse des économies et que nous ne votions pas pour 93 000 euros pour 3 associations. J'imagine que vous n'avez pas lu en détail les conventions...

Mme d'HAUTESERRE

Mais qu'est-ce que vous en savez si nous l'avons lu ou pas ?

Mme LECUYER

Alors si vous les avez lues, vous avez dû constater que c'était relativement faible comme proposition. La Ville de Paris n'a plus les moyens. 52 % d'augmentation de la taxe foncière !

Mme d'HAUTESERRE

Mme LECUYER, on n'arrête pas d'entendre des conneries, matin, midi et soir sur le fait que Paris est sale. Premièrement, c'est parce que les gens ne respectent pas l'espace public. Deuxièmement, croyez-vous que les éboueurs et les camions viennent tout seuls en claquant des doigts ? On ne cesse de critiquer et je suis la première à le faire si besoin. Quand on dit qu'il faudrait faire intervenir des éboueurs à telle heure, qu'il fallait embaucher plus car on ne dispose pas des effectifs. Pardon, mais il faut être cohérent. Oui, on veut la propreté. Il faut une éducation à la population qui ne respecte pas l'espace public. Oui il faut des agents mais il faut aussi les payer ! C'est la raison pour laquelle de temps en temps il y a des grèves parce qu'ils estiment ne pas être assez payés pour ce qu'ils font. C'est un métier difficile. Pas plus tard que la semaine dernière j'ai remis des médailles pour les éboueurs qui ont travaillé 35 ans, 30 ans, 25 ans, faites ce métier !

Mme LECUYER

Madame le Maire je ne vois pas le rapport.

Mme d'HAUTESERRE

Le rapport, c'est que vous n'arrêtez pas de dire qu'on dépasse les budgets. Moi je parle de la propreté, je parle des déchets, je parle des associations qui s'impliquent. Elles n'ont pas de baguette magique pour tout résoudre mais on voit des effets, on doit les aider, on est quand même là pour cela.

Mme LECUYER

Ces 93 000 euros, je préférerais qu'ils aillent directement au Service de la Propreté. Chacun a son point de vue, et c'est le mien. Pour moi c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DPE 45 est adoptée à la majorité. Mme LECUYER et Mme SEGOND votent contre. La majorité (10 voix) et Mme MICHEL votent pour.

20°/2022 DJS 128

Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

21°/2022 DJS 152

Mise en **œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023**

22°/2022 DJS 162

Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris jeunes Vacances pour l'année 2022

M. GAUGER

Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à la convention avec les 17 caisses des écoles pour la restauration des stages Paris Sport Vacances. Ce sont des stages de sport gratuits organisés pendant les vacances scolaires pour les 7/17 ans.

L'idée c'est que les caisses des écoles assurent la production des déjeuners et des goûters pendant ces stages de la même manière que le font tous les centres de loisirs. Chaque repas, selon cette délibération, est financé à hauteur de 8,23 euros par la Ville de Paris.

La délibération indique également qu'il y avait une suspension de ce dispositif pendant la COVID 19 et qu'il reprend. Autre modification, par rapport au dispositif qui existe depuis 2003, ce ne sont plus des conventions reconductibles pour un an mais pour 3 ans.

Nous sommes favorables à cette délibération et j'en profite pour faire un petit bilan 2021 sur le dispositif Sports Vacances dans le 8°. Ce dispositif a été transféré en 2014 au Centre sportif Auriol pour proposer une offre sportive aux jeunes de l'arrondissement : sports de combat, sports collectifs, raquettes, initiation à l'escalade, etc...

Nous avons l'année dernière reçu 685 enfants pour le 8° arrondissement. Cela augmente chaque année. Notre objectif d'ici la fin de la mandature serait de 890 enfants accueillis, ce qui correspond à la capacité maximale. Parmi ces enfants, 40 % sont des jeunes filles, on n'est pas encore à une parité parfaite mais on y tend.

Les enfants sont encadrés par des animateurs de la Ville et sous contrat avec l'État. Le dispositif fonctionne bien. N'hésitez pas à en parler, c'est pour les enfants qui n'ont pas forcément les moyens de partir ou dont les parents doivent rester pour leur travail. C'est une belle initiative que nous allons continuer à valoriser.

Mme **d'HAUTESERRE**

Est-ce que tu t'exprimes sur les deux autres délibérations DJS 152 et DJS 162 ?

M. GAUGER

D'accord. Pour la première, il s'agit de renouveler le dispositif Paris Jeunes Vacances en 2023 ; et pour la seconde, cela concerne l'attribution d'un budget exceptionnel.

Concernant 2023, vous connaissez notre position, qui est la même depuis 2014. On avait des réserves historiques sur ce dispositif, l'Hôtel-de-Ville a fini par nous entendre, il y a plus de contrôles et de retours sur ce dispositif, qui sont des chèques de 200 euros pour aider les jeunes parisiens à partir en vacance.

Pour ce qui est du 8°, nous avons organisé notre dernière commission en juin dernier. Nous avons eu 16 demandes sur lesquelles 15 ont été acceptées. Toujours avec cette volonté d'accompagner les jeunes, mais, s'il le faut, de refuser un dossier s'il ne répond pas aux modalités de la Ville. C'est la première année que nous avons 100 % de notre budget qui a été utilisé et nous sommes donc favorables au renouvellement de ce dispositif en 2023.

Pour ce qui est de la délibération suivante, la Mairie de Paris propose qu'il y ait un budget exceptionnel pour rajouter des chèques-vacances pour Paris d'ici la fin de l'année. C'est une

enveloppe supplémentaire de 50 000 euros, soit 250 chèques supplémentaires. Nous y sommes également favorables mais avec une réserve importante qui est que ce dispositif exceptionnel reste exceptionnel. Oui aujourd'hui, il y a une forte demande de la jeunesse, notamment à l'issue de la COVID 19. Quand on regarde les chiffres pour le 8^e, le taux de pauvreté des jeunes est dans la moyenne parisienne, on pourrait croire que le 8^e est moins concerné mais c'est faux. Mes collègues Mme DEBADIER et Mme MICHEL peuvent en témoigner. Donc c'est une bonne chose, mais il faut que cela reste exceptionnel.

Nous proposons donc un avis favorable pour ces deux délibérations.

Mme **d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2022 DJS 128. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DIS 128 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération 2022 DJS 152. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DIS 152 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération 2022 DJS 162. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DIS 162 est adoptée à l'unanimité.

23°/2022 DVD 142-01

Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes – mesures diverses

24°/2022 DVD 142-02

Stationnement de surface – Dispositions Pass Autocar – Stationnement professionnel

M. BALADI

La délibération DVD 142-01 crée un tarif visiteur promenade bois permettant de stationner pendant 3 heures au tarif de 3 euros pour les voitures et de 1,50 euros pour les 2 roues motorisées, valable lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une seule fois par plaque d'immatriculation pour les bois de Boulogne et de Vincennes.

Cela fait suite à la remontée de notre groupe qui s'était indigné des nouvelles grilles tarifaires du stationnement devenu payant dans les bois. On a pu obtenir une amélioration, d'où la création de ce tarif visiteur qui n'existait pas jusqu'à maintenant. La grille tarifaire de mercredi et samedi évolue aussi en parallèle afin que les 3 heures de stationnement soient facturées 3 euros mais il ne s'agit pas d'un forfait.

Certaines voies des parcs demeurent par ailleurs accessibles au tarif résidentiel et les salariés des concessions implantées dans les bois pourront bénéficier d'un tarif pro sédentaire. De nouveaux codes NAF ont été ajoutés à la fin de cette délibération. Les places gratuites à proximité des emprises sportives deviennent aussi payantes.

En ce qui concerne les autocars (DVD 142-02), une pénalité d'annulation de 15 euros est créée. Les cars dits Macron et les tour-opérateurs relèvent désormais de ce même régime de stationnement. Les mesures sont renforcées par exemple pour éviter le stationnement avec moteur allumé en facturant un montant forfaitaire lorsque le car est en infraction.

Pour les livreurs de courrier ou de colis, une carte de livreur professionnel livrant à Paris est créée contre 240 euros par an. Elle permettra de stationner dans la bande de stationnement payante aux conditions tarifaires du stationnement résidentiel : 1,5 euros par jour pour 1 véhicule ; 0,75 pour un deux-roues motorisé.

J'en profite aussi par cette délibération pour vous dire que suite au dernier conseil d'arrondissement et à la délibération qui concernait les associations pour les plus démunis, j'avais demandé à ce que la Protection civile et la Croix Rouge au Conseil de Paris soient bien ajoutées dans les prochaines associations. Il m'a été répondu que c'était prévu. Je vous remercie.

M. TILLOY

Je voudrais profiter de cette délibération pour dire qu'il faudrait permettre aux professeurs des écoles de bénéficier d'un tarif préférentiel pour stationner en deux-roues motorisé près de leur école. Les professions concernées sont répertoriées sous les codes NAF 8510Z ET 8520Z.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Je mets au vote les 2 délibérations 2022 DVD 142-01 et 2022 DVD 142-02. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les délibérations 2022 DVD 142-01 et 2022 DVD 142-02 sont adoptées à l'unanimité. Mme LECUYER s'abstient.

25°/ 2022 SG 86

Avenant n°3 à la convention relative **à l'occupation du domaine public par l'État** et aux modalités **de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection.**

Mme **d'HAUTESERRE**

Les apports de la vidéo protection ne sont plus à démontrer tant cet outil est devenu décisif dans l'action au quotidien des forces de l'ordre, qu'il s'agisse de déployer en temps réel des effectifs au plus près des besoins ou de concourir à l'élucidation de la délinquance.

Même si l'arrondissement est, comparativement à ses voisins, plutôt bien doté en termes de caméras, des zones blanches persistent, ce qui peut nuire à l'efficacité globale du dispositif.

La Ville de Paris a décidé de financer une extension du Plan de Vidéo Protection pour Paris (PVPP) dans des proportions, hélas, très timides. Ce sont en effet 63 caméras qui seront ajoutées aux 1456 déjà implantées dans la capitale pour un montant de 4 M€.

Le 8^e arrondissement se voit ainsi doté de 2 caméras supplémentaires via cette 3^e extension du PVPP, comme la plupart des arrondissements du centre de la capitale.

Le choix des emplacements de l'arrondissement a été décidé d'un commun accord avec le commissariat :

- Au carrefour Artois/Berri en raison de la présence de lieux de nuit générant des nuisances, de la circulation et des troubles à l'ordre public ;
- À l'angle Washington/Lamenais : il s'agit d'un axe perpendiculaire aux Champs-Élysées, dans un secteur avec de nombreux établissements de nuit

À cela s'ajouteront 4 caméras supplémentaires au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Par ailleurs, une caméra va être prochainement déployée place Georges Guillaumain sur un financement Préfecture de police.

Mme LECUYER

La présente délibération concerne donc les modalités de la participation financière de la Ville de Paris pour l'extension du plan de vidéo protection de Paris. Je me félicite que la Ville de Paris soutienne l'extension du PVPP en mettant à disposition son espace public et en participant au financement de l'achat et de l'installation de caméras. Cette conversion tardive de la majorité municipale est la bienvenue. Profondément divisée sur la vidéo protection, les Verts se sont régulièrement opposés à ce qu'ils continuent de qualifier de vidéosurveillance, et la majorité municipale a trop longtemps freiné le déploiement du PVPP.

Alors que Paris est une ville Capitale, son réseau de vidéo protection est encore embryonnaire et comme vous l'avez évoqué de nombreuses zones blanches restent non couvertes. Ce retard est directement imputable à l'idéologie coupable de l'exécutif parisien mais les chiffres de la délinquance imposent désormais de rompre avec le fatalisme.

Je me félicite de cette délibération. J'ai noté trois caméras supplémentaires : angle des rues Washington/Lamennais, Artois/Berri, Marbeuf/Clément Marot.

M. GAUGER

Il y a 2 sites sélectionnés.

Mme LECUYER

D'accord. J'avais un doute.

Mme **d'HAUTESERRE**

Effectivement, nous avons eu des demandes parce que, dans ce quartier, comme vous le savez, il y a énormément d'établissements de nuit. Nous avons eu ces dernières années des demandes de la part des riverains, demandes que nous avons relayées auprès de la Ville qui a accepté.

Je rappelle que la sécurité publique dépend du Ministre de l'Intérieur, donc du Gouvernement, et du Préfet de Police également. Donc la Ville participe mais ne donne pas d'instructions pour distribuer ces caméras de vidéo protection. Il faut que nos concitoyens se sentent en sécurité, vivent dans une ville propre, mais tout cela, Madame, nécessite de l'argent.

Donc je suis ravie que la Ville ait pu, malgré les problèmes actuels de financement, nous accorder dans notre arrondissement, qui est le poumon économique de la Capitale, cette vidéo protection pour préserver la tranquillité et la sérénité de certains quartiers de notre arrondissement.

Je prends ce qu'on me donne et donc petit à petit on y arrive. Je suis sûrement une des premières maires d'arrondissement et notamment d'opposition par rapport à l'exécutif à avoir défendu dès le départ les caméras de protection.

Évidemment, à une certaine époque, on nous avait demandé de situer les adresses. Ce n'est pas le but. On a eu l'exemple rue de Ponthieu où les délinquants ont tiré à la kalachnikov et explosé une caméra. Si on veut vraiment respecter le travail de la police, on ne peut pas donner d'adresses. Là on me le précise, parce qu'il y a souvent des demandes. On en a obtenu 2 récemment. Cela coûte de l'argent et on fait le maximum pour obtenir des budgets pour pouvoir financer ces appareils.

Mme LECUYER

Je finis juste. Ces caméras pourront utilement contribuer à prévenir ou à réprimer certaines occupations gênantes de jeunes et les trop nombreux troubles à l'ordre public, repérés en fin de soirée à proximité de la rue de Ponthieu. Les riverains apprécieront. Je voterai, bien évidemment, pour cette délibération.

Mme **d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. La délibération 2022 SG 86 est adoptée à l'unanimité.

Mme **d'HAUTESERRE**

Nous abordons maintenant les vœux. Mme LECUYER vous avez déposé 2 vœux et une question. Je vous laisse la parole.

Mme LECUYER demande l'examen d'un vœu en séance concernant le réaménagement de la rue de Saint-Pétersbourg.

Le conseil d'arrondissement rejette l'examen de ce vœu.

V08 2022 17 / **Vœu** de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris organise un référendum local décisionnel sur l'avenir des trottinettes électriques en libre-service dans la capitale

Mme LECUYER

Le premier vœu concerne un référendum local sur l'avenir des trottinettes électriques dans la ville de Paris. C'est un sujet particulièrement d'actualité et on voit que ça bouge à la Ville de Paris.

Madame la Maire, mes chers collègues, si l'usage des trottinettes électriques est massif à Paris avec 400 000 usagers uniques mensuels en 2022, et 1,7 million de trajets en octobre, soit +75 % en un an.

La trottinette électrique est aussi génératrice d'usages anarchiques de l'espace public, d'accidents graves et d'un mauvais bilan écologique.

L'interdiction de la circulation et du stationnement des trottinettes électriques sur les trottoirs, à plus d'un passager ou encore avec des écouteurs, n'est ni respectée, ni sanctionnée. La police municipale fait beaucoup d'efforts, mais cela reste malheureusement insuffisant.

La circulation des trottinettes électriques en libre-service est ainsi devenue la principale menace à la sécurité des piétons sur les trottoirs, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux, âgés ou à mobilité réduite. C'est d'ailleurs ce qui est ressorti dans toutes nos récentes réunions de conseils de quartier.

À la lecture des ballons d'essai plus ou moins subtilement lancés par l'Hôtel-de-Ville dans la presse, la Maire de Paris envisagerait d'interdire les trottinettes électriques en libre-service en ne renouvelant pas, à son expiration en février 2023, la convention conclue avec les trois opérateurs (Dott, Lime et Tier) qui exploitent 15 000 engins partagés à Paris.

Il existe pourtant des outils dans le sens d'un renforcement de la régulation. Les opérateurs proposent des solutions pour renforcer la régulation de l'utilisation des trottinettes électriques en libre-service : immatriculation des véhicules, enregistrement de la carte d'identité des clients, etc.

Il pourrait être techniquement faisable d'interdire et / ou de sanctionner la circulation et le stationnement sur les trottoirs, ou la conduite à plus d'un passager.

Enfin, les campagnes de verbalisation pourraient être généralisées - dans le temps et dans l'espace - par les services de police.

L'importance des enjeux justifie à mon avis que les électeurs de Paris puissent décider s'ils veulent, ou non, d'un projet d'interdiction ou de régulation renforcée des trottinettes électriques en libre-service dans la capitale.

Je ne vous citerai pas les articles du code général des collectivités territoriales qui encadrent la procédure dite du "référendum local", procédure qui permet aux électeurs d'une collectivité territoriale, sous certaines conditions, de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet concernant une affaire locale.

Cette procédure du référendum local présente des garanties démocratiques, notamment en réservant le vote aux seuls électeurs parisiens, et non à l'ensemble des habitants, comme la procédure du budget participatif.

C'est pourquoi je propose le vœu suivant que la Maire de Paris organise un référendum local décisionnel sur l'avenir des trottinettes électriques en libre-service dans la capitale. Je vous remercie.

Mme **d'HAUTESERRE**

Monsieur Vincent BALADI, Conseiller de Paris qui suit ce dossier à l'Hôtel-de-Ville va vous répondre.

M. BALADI

Merci Mme la Maire. Mme la conseillère, je pense qu'on est tous d'accord, les trottinettes à Paris sont un vrai fléau, surtout celles en libre-service qui peuvent aussi être des armes par destination. On l'a vu sur les Champs-Élysées. Pour nous, nul besoin de faire un référendum pour connaître la position des parisiens. On l'a bien vu vous l'avez dit vous-même lors des conseils de quartier, les trottinettes sont

un sujet de mécontentement majeur des habitants, auquel la police municipale, vous l'avez dit aussi, répond avec des opérations de verbalisation. Rien qu'à la Madeleine, il y a eu plus de 600 opérations de verbalisation. Les actions de verbalisation sont menées.

C'est vrai qu'à la Mairie centrale cela a été fait un peu à la va-vite et le fait d'avoir autorisé ou en tous cas laisser le marché se réguler de lui-même n'a pas été pour une fois une bonne solution pour la Ville de Paris, avec des zones très compliquées à maîtriser.

Mme le Maire du 8^{ème} était intervenue dès l'été 2020 au Conseil de Paris pour demander le bridage sur les Champs Élysées car dès lors qu'on a des trottoirs larges, on a souvent des rodéos urbains.

Maintenant les opérateurs commencent à bouger, mais tout simplement parce qu'on a menacé de tout arrêter. Je pense donc qu'il faut aussi continuer de leur mettre la pression, en tous cas, c'est ma position, celle du Groupe et celle de Jeanne d'Hauteserre. Et ensuite négocier.

Mais aujourd'hui, les trottinettes électriques nous rapportent beaucoup plus, si vous me permettez l'expression, d'emmerdements que de bénéfices pour nos habitants et nos riverains.

Notre position est certes très négative sur les trottinettes mais on ne pense pas qu'un référendum local soit nécessaire puisque nous aurions 90% des parisiens qui seraient pour leur suppression.

Nous vous proposons donc de retirer votre vœu. Dans le cas contraire nous appellerons à voter contre. Même si sur le fond de l'affaire, nous sommes bien évidemment contre cette anarchie des trottinettes électriques en free-floating et de ses opérateurs.

Mme LECUYER

Je ne retirerai pas mon vœu et je suis moins convaincue que vous sur ce 90/10. C'était une idée, un référendum est rarement pratiqué par la Ville de Paris et il me semblait que c'était l'occasion d'interpeler les habitants sur ce sujet extrêmement important.

M. BALADI

Du coup, Mme LECUYER, votre position est laquelle ? Supprimer ou garder les trottinettes ? Vous avez une position claire ?

Mme LECUYER

Pas supprimer. Je pense que les trottinettes ont leur utilité, mais avec une utilisation très encadrée, et un serrage de vis concernant les 3 opérateurs concernés.

Mme **d'HAUTESERRE**

Parfait. Étant donné ces éléments de réponse, je mets aux voix le vœu avec un avis défavorable de la majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu V08 2022 17 est rejeté. Mme LECUYER vote pour, la majorité (10 voix) et Mme MICHEL contre, Mme SEGOND s'abstient.

V08 2022 16 / **Vœu** de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris améliore la sécurité de la piste cyclable rue de la Pépinière

Mme LECUYER

La piste cyclable unidirectionnelle de la rue de la Pépinière est aménagée sur le trottoir, à contresens de la circulation générale. Elle est génératrice de conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons, a fortiori car le trottoir est étroit et les flux piétons importants. Ces conflits d'usage sont tout particulièrement nombreux sur le tronçon de la piste cyclable de la rue de la Pépinière à son intersection avec la place Saint-Augustin. Enfin, cette piste cyclable sur trottoir est difficile à détecter par les déficients visuels, d'autant que le marquage au sol différencie peu l'espace cycliste de l'espace piéton.

Comme nous le savons, les Parisiens attendent des pistes cyclables unidirectionnelles en site propre, c'est-à-dire séparées et protégées à la fois de la circulation générale des véhicules motorisés et des flux piétons.

Et les habitants du 8^e arrondissement attendent de longue date que la sécurité de la piste cyclable rue de la Pépinière soit améliorée, à l'instar du projet du boulevard Malesherbes où là, effectivement, il y aura un petit muret de protection des cyclistes.

C'est pourquoi je vous propose que la Maire de Paris améliore la sécurité de la piste cyclable rue de la Pépinière, avec par exemple un aménagement en site propre sur la chaussée, de sorte d'être séparée et protégée des véhicules et des piétons. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Vincent BALADI va vous répondre sur cette question.

M. BALADI

Merci Mme le Maire. Comme vous le savez, cette piste a été créée au début des années 2010. Elle constitue, et nous sommes tous d'accord, un point noir du réseau cyclable du 8^e arrondissement. Il n'y a pas eu à l'époque de concertation entre les différents acteurs et la Mairie centrale a décidé seule. La piste n'est pas sécurisante, ni pour les piétons ni pour les cyclistes. Les livraisons s'effectuent directement sur la piste, ce qui augmente encore sa dangerosité, nous le savons tous.

Rappelons d'ailleurs que l'on a quand même permis le réaménagement d'une toute petite partie – celle du passage piétons et du feu rouge – où la circulation était catastrophique. Vous avez parlé des déficients visuels, c'est un peu mieux quand même depuis 2021 grâce au réaménagement de la place sur la partie haute de la rue de la pépinière, et heureusement.

Certes il reste beaucoup de choses à faire. A de multiples reprises, la mission vélo de la Ville de Paris a été saisie par la Maire du 8^e et ses équipes pour revoir l'aménagement.

Notamment lors des discussions préalables au projet de piste cyclable boulevard Malesherbes dont on a parlé pas plus tard que ces jours-ci dans les deux conseils de quartiers Élysées-Madeleine et Saint-Augustin. Cela nécessite très probablement de réduire la circulation générale à une seule voie au lieu de deux. Dans tous les projets qui nous sont proposés aujourd'hui avec la nouvelle législation et la loi pompiers de 4 m, on aurait encore moins de voie de circulation et un engorgement encore plus fort.

Nous nous heurtons aussi au fait que le plan vélo 2026 nécessite énormément de ressources humaines et budgétaires qui ne permettent pas à ce stade d'obtenir une programmation mais le dossier est en cours.

On vous propose donc de retirer votre vœu, sinon Mme le Maire appellera à voter contre.

Mme LECUYER

Je le maintiens

Mme d'HAUTESERRE

Compte tenu de ces éléments de réponse, je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de la majorité (10 voix). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Mme LECUYER et Mme SEGOND votent pour. Mme MICHEL s'abstient. Le vœu est rejeté.

Mme d'HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité. Mme LECUYER c'est à vous.

Q08 2022 07 / Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement concernant la réduction des nuitées hôtelières à **l'Hôtel** Cristal Champs-Élysées.

Mme LECUYER

Il semblerait que dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence, l'hôtel Cristal Champs Élysées situé 9 rue Washington accueille depuis plusieurs mois des personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale.

Si le recours aux nuitées hôtelières est une solution d'urgence par défaut, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence, notamment pendant la période hivernale ou en cas de crise, les principes de l'inconditionnalité de l'accueil et de la continuité de la prise en charge ont toutefois pour conséquence qu'il n'y a aucune limite de séjour.

Ma question est donc la suivante : pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer quelle organisation gère quel type de public et pour combien de temps à l'hôtel Cristal Champs Élysées ; les démarches qui ont été menées par les pouvoirs publics pour orienter ces personnes vers un logement ou des places d'hébergement collectif ou en diffus, avec bien sûr un accompagnement social, conformément au plan de réduction des coûteuses nuitées hôtelières ; ainsi que le nombre d'hôtels du 8^e arrondissement assurant actuellement des nuitées hôtelières ? Merci.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, adjointe en charge des affaires sociales, va vous répondre.

Mme DEBADIER

Merci Mme le Maire. Mme la conseillère, le droit au logement opposable, voulu par la Ministre Christine BOUTIN nécessite que les Préfectures de Région mobilisent 50 % du parc social et suppléent le manque de logements disponibles par des achats de nuitées hôtelières.

Par conséquent, la préfecture de région Ile-de-France est très attentive à toute proposition de gérants d'hôtels.

Or l'hôtel Cristal Champs-Élysées, confronté à l'issue de la crise COVID au printemps 2021 à la chute de sa fréquentation touristique a proposé à la Préfecture de région de transformer son hôtel en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU).

Cela lui permet de sécuriser par une convention triennale une indemnisation forfaitaire quotidienne par individu accueilli afin d'honorer le paiement de ses fournisseurs et de garantir le versement des salaires.

Nous avons été informés en effet à l'été 2021 par la Préfecture de région de ce projet pour lequel nous avons exprimé notre refus, même si les maires n'ont aucun pouvoir décisionnaire en la matière.

Nous ne souhaitons pas ajouter des difficultés d'ordre public dans une rue déjà sensible, la rue de Washington, avec des établissements déjà difficiles à gérer et d'une résidence sociale faisant l'objet d'un suivi très attentif. Nous nous souvenons d'ailleurs de la physionomie des Champs-Élysées à cette époque, au sortir du confinement. Le Préfet de police avait pris au début de l'été 2021 des mesures, notamment de renfort d'effectifs policiers.

C'est la Croix Rouge française qui assure la gestion de ce centre, qui héberge jusqu'à 70 hommes isolés d'origine afghane.

Là encore, petit rappel géopolitique, le contexte à l'été 2021 pendant lequel les talibans sont revenus au pouvoir après le départ des États-Unis. Ces hommes afghans sont bénéficiaires du droit d'asile. En journée, la plupart d'entre eux travaillent pour venir en aide à leur famille restée sur place.

La Croix Rouge assure un encadrement très suivi de ces personnes hébergées, qui ne sont pas en errance. Depuis l'été 2021, aucun habitant ne nous a saisis pour se plaindre de cette fréquentation. Et d'ailleurs, vous saisissez cette question plus d'un an après leur arrivée.

Concernant la dernière partie de votre question, aucune autre nuitée n'a été mobilisée par la Préfecture de région dans notre arrondissement, ni en 2021 ni en 2022.

Mme **d'HAUTESERRE**

Merci. Comme c'est une question orale il n'y a pas de vote.

Je vous souhaite une excellente soirée et de belles fêtes de fin d'année.

Je n'ai pas encore les dates des prochains Conseils d'arrondissement. Je sais que les conseils de Paris sont au mois de mars, cela devrait donc être environ 15 jours avant. Quoi qu'il en soit, il n'y en aura pas avant mars.

Merci et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h10.

Jeanne d'HAUTESERRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jeanne d'HAUTESERRE', with a long horizontal flourish extending to the right.